



Mairie de TREBONS
23 Avenue Victimes du 11 juin 1944
65200 TREBONS
Tél : 05 62 95 30 21
trebons.mairie@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mai 2025

Présents : Yves PUJO Maire – Julien PUJO – Raymond DUSSAU – Frédéric FRANTZ – Jean Philippe CHAYE – Nicolas GOUZE – Stéphane PUJO – Didier REGANA – Benoît MONMAYRANT – Jean Pierre BEY – André DUBAU

Absents -excusés : Michèle BLONDY – Florian BOUEILH – Roland GUICHARD – Valérie DUBOE

Procurations: Michèle BLONDY à Raymond DUSSAU
Roland GUICHARD à Didier REGANA

Secrétaire de séance : Julien PUJO

APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 avril 2025 :

Lecture est faite du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2025
Aucune remarque n'est formulée
Compte rendu approuvé à l'unanimité 13 voix pour

ENGAGEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2025 CONCERNANT LA SALLE POLYVALENTE, LA PLACE ADRIEN MENVIELLE ET LA PLACE DE L'OIGNON :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal des travaux réalisés par le Cabinet d'architecture afin de déterminer le choix des entreprises afin de déterminer le choix des entreprises retenues pour la rénovation de la salle polyvalente, de la place Adrien MENVIELLE et de la place de l'oignon.

Il est fait lecture des entreprises les mieux disantes pour chaque lot. Le montant total de la consultation pour ce projet s'élève à **458 905,67 € H.T**

Trois avenants sont présentés au Conseil Municipal à savoir :

Routière des Pyrénées (aménagement de la place de l'oignon)	50 832,70 € H.T
Energy menuiseries (remplacement menuiseries côté sud salle polyvalente)	12 854,00 € H.T
SARL Aduriz (peinture salle polyvalente)	2 359,02 € H.T

Il est rappelé que le coût de la maîtrise d'oeuvre , mission SPS, bureau contrôle s'élève à **60 050,00 € H.T**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, 13 voix pour, décide :

- de valider le choix des entreprises mieux disantes
- de réaliser les avenants présentés
- de valider le coût de la maîtrise d'oeuvre, mission SPS, bureau contrôle
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté, ainsi que tous les avenants liés à cette opération si besoin, dans la limite des crédits inscrits au budget 2025

DEMANDE D'EMPRUNT POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE, DE LA PLACE ADRIEN MENVIELLE ET DE LA PLACE DE L'OIGNON :

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération citée en objet il est opportun de recourir à un emprunt de 484 000 € (290 000 € prêt moyen terme et 194 000 € prêt court terme)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- la Commune investira la somme de 130 000 € sur ses fonds propres
- les subventions attribuées par la D.E.T.R, F.A.R, Région s'élèvent à 170 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le Crédit Agricole Mutuel des Pyrénées Gascogne et après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité (13 voix pour) :

- de retenir l'offre proposée par le Crédit Agricole pour un montant d'emprunt de 484 000 € décomposé comme suit

PRET MOYEN TERME	
montant	290 000,00 €
taux	3,77 % (fixe)
durée	240 mois
Montant échéance	5 178,03 € par trimestre
Frais de dossier	400,00 €
PRET COURT TERME préfinancement du F.C.T.V.A. et subventions	
Montant emprunté	194 000,00 €
taux	2,88%
durée	24 mois

ENGAGEMENT DES DIVERS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT PREVUS SUR LE BUDGET 2025 :

M.le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'engager les divers travaux d'investissement inscrits au budget 2025 à savoir :

- renforcement charpente du clocher de l'église
- achat tablettes pour le groupe scolaire + matériel divers
- matériel signalisation routière

Le montant de ces travaux s'élève à **16 816,30 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : 13 voix pour décide d'engager ces travaux

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES HAUTES PYRENEES :

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour adopte ces nouveaux statuts.

Clôture séance 22 H 30

